

SÉANCE DU MERCREDI 5 JUILLET 2023

Étaient présents : 14 (pour 23 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) ; M. Éric PROVOST (3 voix) ; Mme Christine CHEVALIER (2 voix) ; M. Jean CHARRIER (1 voix) ; M. Claude CAUDAL (1 voix) ; M. Luc NORMAND (1 voix) ; M. Jacques ROBERT (1 voix) ; Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Olivier DEMARTY (1 voix) ; M. Jacques MONCORGER (1 voix) ; M. Roger GUYON (1 voix) ; M. Jean-Pierre BRU (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix).

Absents représentés : 7 (pour 14 voix)

Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON ; M. Jean-Luc SÉCHET (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Claude LEMASSON ; M. Rémy ORHON (3 voix) donne pouvoir à M. Jean CHARRIER ; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST ; Mme Sylvie GAUTREAU (1 voix) donne pouvoir à M. Olivier DEMARTY ; M. Thierry COIGNET (1 voix) donne pouvoir à M. Jacques MONCORGER ; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Claude CAUDAL.

Absent excusé :

M. Daniel GUILLÉ.

Assistaient également :

Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Antoine RICOLLEAU (Responsable du pôle administratif) ; Mme Véronique MERLET (Assistante administrative comptable)

Secrétaire de séance : M. Olivier DEMARTY

ORDRE DU JOUR

Collège « Missions communes »

1. Approbation du procès-verbal du 17 mars 2023
2. Informations sur les décisions administratives prises par le Président et par le Vice-président en charge de la GEMAPI, dans le cadre de leurs délégations respectives
3. Lignes directrices de gestion 2023-2027
4. Ratios d'avancement de grade
5. Modification du tableau des emplois
6. Plan de formation
7. Décision modificative n°1 budget principal
8. Décision modificative n°1 budget annexe
9. Rapport d'activités SYLOA 2022
10. Soutien au projet de classement Life biosphère du Parc Naturel Régional de Brière



Collège « Goulaine-Divatte »

- 11.** Mise en place d'un régime d'astreinte pour la gestion des niveaux d'eau sur le bassin versant de Goulaine
- 12.** Convention 2023 de service commun pour le site internet Loire et Goulaine

Nombre de votants :

COLLEGE « Missions communes » (quorum 12 votants)

17 (dont 5 pouvoirs) pour un total de 31 voix pour :

- Approbation du procès-verbal du 17 mars 2023

20 (dont 7 pouvoirs) pour un total de 36 voix pour :

- Ratios d'avancement de grade
- Modification du tableau des emplois
- Plan de formation
- Décision modificative n°1 budget principal
- Décision modificative n°1 budget annexe
- Rapport d'activités SYLOA 2022
- Soutien au projet de classement Life biosphère du Parc Naturel Régional de Brière

COLLEGE « Goulaine-Divatte » (quorum 4 votants)

6 (dont 2 pouvoirs) pour un total de 12 voix pour :

- Mise en place d'un régime d'astreinte pour la gestion des niveaux d'eau sur le bassin versant de Goulaine
- Convention 2023 de service commun pour le site internet Loire et Goulaine

Le Président, M. GUITTON, accueille les membres du Comité syndical. Il procède à l'appel et annonce les pouvoirs. Les quorums des collèges « Missions communes » et « Goulaine-Divatte » étant atteints, le comité syndical peut voter valablement.

COLLEGE « MISSIONS COMMUNES »

1. APPROBATION DU PROCÈS - VERBAL DU 17 MARS 2023

Le premier point à l'ordre du jour est la validation du procès-verbal du Comité syndical du 17 mars 2023. M. GUITTON appelle les membres à s'exprimer sur les modifications ou remarques qu'ils souhaiteraient apporter.

- ⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 17 mars 2023 (17 votes exprimés pour 31 voix).**

2. INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES PRISES PAR LE PRÉSIDENT ET LE VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA GEMAPI DANS LE CARDE DE LEURS DELEGATION RESPECTIVES

Par le Président :

1. Ressources humaines :

- Recrutement d'une stagiaire en communication (4 mois).
- Délégation de signature au mois d'août pour Claude CAUDAL.



2. Achats/Marchés publics :

2.1 Etudes liées aux SAGE

- Affermissement des tranches optionnelles 1 et 2 de l'étude HMUC (80 600€ HT).

2.2 Communication SAGE

- Prestation de relecture du SAGE (2 520€ HT).
- Harmonisation de la mise en page du nouveau SAGE (645€ HT).

2.3 Communication SYLOA

- - Mise à jour du logo SYLOA (416€ HT).

2.4 Personnel/locaux

- - Changement switch informatique du SYLOA et station d'accueil informatique (507,80€ HT).
- - Mobilier pour les bureaux (2 589,23€ HT).
- - Achat vidéoprojecteur Pôle GEMAPI (424,74€ HT).
- - Achat de deux clés pour la dématérialisation de signature électronique M. Claude CAUDAL et une de transmission à la préfecture pour le pôle administratif (920€ HT).

3. Conventions :

- Avenant à la convention n° PLO027326 avec le FEDER/Région Pays de la Loire de désignation du SYLOA en qualité de bénéficiaire en lieu et place de l'ex-SMLG.
- Convention avec Vivinter/GMF pour la mise en place de l'assurance statutaire du personnel sur la période 2023-2026.
- Convention chef de File avec la Chambre d'agriculture des Pays de La Loire pour le projet Natura 2000 sur la période 2022-24.

Par le Vice-Président :

1. Marchés publics

- Affermissement de la tranche optionnelle de l'étude d'élaboration du Contrat territorial eau pour la période 2023-2028 sur les bassins de Goulaine, Divatte et Robinets-Haie d'Alot comprenant le diagnostic des cinq ouvrages de la Divatte, complétée par une réunion du COTECH et une réunion du COPIL (12 096€ HT).
- Acte d'engagement du marché de travaux de restauration du marais de Goulaine curage – restauration de la ripisylve :
 - Lot 1 : Travaux de restauration du marais (36 800€ HT).
 - Lot 2 : Travaux de restauration de la ripisylve (8 334€ HT).
- Petit matériel : (317,11€ HT).
- Achat d'une Clio (11 396,76 €TTC) et cession du véhicule Kangoo pour 500€ au garage de Divatte sur Loire.

Arrivée de M. BENOIST

3. LIGNES DIRECTRICES DE GESTION 2023-2027

M. GUITTON présente les lignes directrices de gestion 2023-2027 du SYLOA. Il précise que sauf opposition du comité syndical, il signera un arrêté instaurant les lignes directrices de gestion pour la période concernée.

⇒ **Le Comité syndical prend acte des lignes de gestion présentée par le Président.**



Arrivée de M. CHARRIER

Départ de M. BRU

4. TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE

Dans le cadre de la programmation des avancements de grade, et suite à l'avis favorable lors de la séance du Comité Social Territorial du 02 juin 2023, il est proposé au Comité syndical de fixer les taux d'avancement suivants :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Catégorie	Ratio (%)
Filière administrative			
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	100%
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	100%
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	100%
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	100%
Attaché	Attaché principal	A	100%
Filière technique			
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	100%
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	100%
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	C	100%
Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	100%
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	100%
Ingénieur	Ingénieur principal	A	100%

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Président et de fixer les taux de promotion pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, tel que défini ci-dessus. (20 votes exprimés pour 36 voix)**

5. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Considérant la nécessité d'ouvrir quatre postes à temps complets afin d'intégrer l'avancement des carrières des agents du SYLOA, le Président propose d'ouvrir :

- Un emploi permanent d'Ingénieur principal (catégorie A) pour le poste de Responsable du pôle GEMAPI ;
- Un emploi permanent d'Ingénieur principal (catégorie A) pour le poste d'Animateur-chargé de mission SAGE ;
- Un emploi permanent de Technicien principal 1^{ère} classe (catégorie B) pour le poste de Technicien de rivière ;
- Un emploi permanent d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe (catégorie C) pour le poste d'Assistant administratif – comptable.

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité, valide la modification du tableau des emplois (20 votes exprimés pour 36 voix).**



6. ADOPTION DU PLAN DE FORMATION

M. GUITTON présente le plan de formation du SYLOA pour la période 2023-2025.

- ⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve le plan de formation du SYLOA (20 votes exprimés pour 36 voix).**

7. BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

M. GUITTON présente de la décision modificative n°1 du budget principal 2023.

- ⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget principal. (20 votes exprimés pour 36 voix).**

8. BUDGET ANNEXE – DECISION MODIFICATIVE N°1

M. GUITTON présente de la décision modificative n°1 du budget annexe 2023.

- ⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget annexe. (20 votes exprimés pour 36 voix).**

9. RAPPORT D'ACTIVITES DU SYLOA 2022

M. GUITTON donne la parole à Mme PIERRE pour la présentation du chapitre 1 du rapport d'activité 2022.

- ⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité, valide le rapport d'activités 2022 (20 votes exprimés pour 36 voix).**

10. SOUTIEN AU PROJET DE CLASSEMENT LIFE BIOSPHERE DU PNR BRIERE

M. GUITTON donne la parole à M. DEMARTY et M. PROVOST pour la présentation du programme "Réserves de Biosphère" et son implication avec le Parc naturel régional (PNR) de Brière.

- ⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité, soutient l'association Man and biosphere (MAB) France, le PNR et leurs partenaires dans la mise en œuvre du projet Life Biospher'Adapt (20 votes exprimés pour 36 voix).**

COLLEGE « GOULAIN-DIVATTE »

11. MISE EN PLACE D'ASTREINTES POUR LA SURVEILLANCE DES NIVEAUX D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE GOULAIN

M. GUITTON présente le règlement du régime d'astreintes pour la surveillance des niveaux d'eau sur le bassin versant de Goulaine.

- ⇒ **Le Comité syndical (collège Goulaine-Divatte), à l'unanimité, adopte le règlement du régime d'astreinte pour la gestion des niveaux d'eau sur le bassin versant de la Goulaine. (6 votes exprimés pour 12 voix).**

Départ de M. GUYON



12. CONVENTION 2023 DE SERVICE COMMUN POUR LE SITE INTERNET LOIRE ET GOULAINÉ

M. GUITTON présente le service commun Communication web et numérique de Clisson Sèvre et Maine Agglo et la convention afférente.

- ⇒ **Le Comité syndical (collège Goulainé-Divatte), à l'unanimité, se prononce favorablement sur le renouvellement de l'adhésion du SYLOA au service commun « Communication web et numérique » de Clisson Sèvre et Maine Agglo pour l'année 2023 et d'autoriser le Vice-Président à signer la convention et tous les documents nécessaires (6 votes exprimés pour 12 voix).**